

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 28 mai 2025

Date de la convocation : 23 mai 2025

Nombre de conseillers élus : 8

Nombre de conseillers en fonction : 8

Nombre de conseillers présents : 6

Séance présidée par M. Pierre AGOSTINI, Le Maire

Présents :

M. Pierre AGOSTINI, M. Charles DE MORO, M. Pierre SEGUIN, Mme Paule MAESTRACCI, Mme Marie Dominique DELEUIL, et M. Daniel FABIANI

A donné procuration de vote :

Mme Annie MURATI a donné procuration à Mme Paule MAESTRACCI, M. Pascal

WOHLGEMUTH a donné procuration à M. Pierre AGOSTINI

Excusé :

Monsieur le Maire salue l'ensemble des présents.

L'assemblée aborde l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Création d'un poste permanent au grade de rédacteur territorial à temps complet
3. Travaux d'urgence sur réseau AEP de la Plaine - Strada di l'Aliveti - RECHERCHE DE FINANCEMENT
4. Installation de compteurs de débit d'entrée ou de source sur quatre réservoirs d'eau potable - RECHERCHE DE FINANCEMENT
5. Choix du prestataire suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour un projet photovoltaïque sur la parcelle B362
6. Divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE NOMMER** Mme Marie-Dominique DELEUIL aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. Création d'un poste permanent au grade de rédacteur territorial à temps complet

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de la catégorie B,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur territorial à temps complet,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste permanent au grade de rédacteur territorial à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, à compter du 1er juin 2025.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** la création d'un poste permanent au grade de rédacteur territorial à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, à compter du 1er juin 2025
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

3. Travaux d'urgence sur réseau AEP de la Plaine - Strada di l'Aliveti - RECHERCHE DE FINANCEMENT

Le Maire expose au Conseil que sur la piste allant à la station d'épuration (Strada di l'Alivetu), le réseau AEP desservant les administrés de la Plaine d'Olmata-di-Tuda est fuyard à de nombreux endroits du aux ornières formées suite aux dernières et nombreuses intempéries. Pour cela, un devis a été établi par la SARL BELAROUCHI TERRASSEMENT qui se monte à 27 000,00€ HT et 29 700,00€ TTC.

Il convient de demander une aide financière auprès de Monsieur Le Président du Conseil Exécutif de la Corse, dont le plan de financement pourrait être le suivant :

	Montant en €
CDC	18 900,00€
70%	10 800,00€
Part communale y compris la TVA	
TOTAL	29 700,00€

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** le devis de la SARL BELAROUCHI TERRASSEMENT pour un montant de 27 000,00€ HT et 29 700,00€ TTC,
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents concernant cette opération,
- **DE SOLLICITER** Monsieur Le Président du conseil Exécutif de la Corse pour une aide financière,
- **DE PRÉVOIR** la part communale sur fonds disponible.

4. Adoption Installation de compteurs de débit d'entrée ou de source sur quatre réservoirs d'eau potable - RECHERCHE DE FINANCEMENT

Le Maire expose au Conseil que nous devons finir d'équiper les réservoirs d'eau potable de la commune, de compteurs de débit d'entrée ou de source selon les réservoirs.

Pour cela, un devis a été établi par la SAS INELCO qui se monte à 13 500,00€ HT et 14 850,00€ TTC.

Il convient de demander une aide financière auprès de Monsieur Le Président du Conseil Exécutif de la Corse, dont le plan de financement pourrait être le suivant :

	Montant en €
CDC 70%	9 450,00€
Part communale y compris la TVA	5 400,00€
TOTAL	14 850,00€

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** le devis de la SAS INELCO pour un montant de 13 500,00€ HT et 14 850,00€ TTC,
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents concernant cette opération,
- **DE SOLLICITER** Monsieur Le Président du conseil Exécutif de la Corse pour une aide financière,
- **DE PRÉVOIR** la part communale sur fonds disponible.

5. Choix du prestataire suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour un projet photovoltaïque sur la parcelle B362

Le Maire expose au Conseil que la commune d'Olméti-di-Tuda a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation solaire sur l'ancienne carrière (parcelles B362).

La zone concernée est d'une superficie approximative de 17,8 hectares. La finalité est la production d'électricité en vue de sa vente sur le réseau public. L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle pour 2027.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été organisé en vue de la construction, l'exploitation, la gestion et la maintenance de la centrale solaire, dont la production sera vendue sur le réseau. Cette occupation du domaine sera consentie moyennant le versement d'une redevance dont le montant et les modalités de paiement seront fixés ultérieurement. Le Candidat à l'AMI, devra garantir à la commune d'Olméti-di-Tuda qu'il dispose de toutes les compétences nécessaires et de tous les moyens requis pour réaliser le projet et, le cas échéant, de toutes les solutions de financement et d'optimisation financière.

Les dossiers ont été analysés par une commission composée de :

- Pierre AGOSTINI, maire de la commune
- Pierre SEGUIN, premier adjoint
- Daniel FABIANI, 3ème Adjoint
- Annie MURATI, conseillère municipale

Lors de cette commission qui s'est réunie le 09 mai 2025, une seule candidature avait été reçue et de ce fait, retenue.

La commission propose donc la SAS VENTS DU NORD (VDN).

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE VALIDER** le choix du prestataire SAS VENTS DU NORD (VDN) pour son projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

DIVERS

- Attente du projet du tennis
- Changement d'emplacement des poubelles

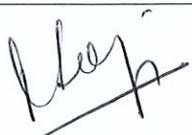
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 10 minutes.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
de la commune d'OLMETA DI TUDA
de la séance du 28 mai 2025

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Création d'un poste permanent au grade de rédacteur territorial à temps complet
3. Travaux d'urgence sur réseau AEP de la Plaine - Strada di l'Aliveti - RECHERCHE DE FINANCEMENT
4. Installation de compteurs de débit d'entrée ou de source sur quatre réservoirs d'eau potable - RECHERCHE DE FINANCEMENT
5. Choix du prestataire suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour un projet photovoltaïque sur la parcelle B362

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
de la commune d'OLMETA DI TUDA
de la séance du 28 mai 2025

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
AGOSTINI Pierre	Maire		
SEGUIN Pierre	Adjoint au maire		
WOHLGEMUTH Pascal	Adjoint au maire		A donné procuration à Pierre SEGUIN
FABIANI Daniel	Adjoint au maire		
DELEUIL Marie-Dominique	Conseillère municipale		
DE MORO Charles	Conseiller municipal		
MURATI Annie	Conseillère municipale		
MAESTRACCI Paule	Conseillère municipale		